

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION



PROGRAMME 122

CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits	9
Justification au premier euro	14

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Stanislas BOURRON

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n° 122 : Concours spécifiques et administration

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » regroupe des aides spécifiques gérées par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales et attribuées aux collectivités territoriales, ainsi que les moyens attribués à la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour la mise en œuvre des deux programmes de la mission (élaboration et suivi du cadre normatif des collectivités territoriale).

En effet, au-delà des dotations versées de manière récurrente, l'État alloue des aides aux collectivités confrontées à des circonstances exceptionnelles, tels que des événements climatiques ou géologiques de grande ampleur. Ces aides, liées à la mise en œuvre de la solidarité nationale, sont susceptibles de bénéficier à toutes les catégories de collectivités. Elles constituent l'action n°01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». Cette action comprend notamment les subventions destinées à soutenir les collectivités en difficultés financières graves à la suite de circonstances exceptionnelles. En 2019, par exemple, 16,1 M€ ont été délégués à la collectivité de Saint-Martin afin de l'aider dans ses travaux de reconstruction.

Par ailleurs, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a la volonté d'améliorer l'information donnée aux collectivités, par la communication des données utilisées dans le calcul des dotations. Dans cette perspective, ce programme doit permettre de mesurer la capacité de la DGCL à répondre aux attentes des collectivités territoriales, au regard de sa responsabilité en tant que gestionnaire de dotations, ou plus généralement de diffusion de l'information. Cela se traduit par un investissement important, depuis plusieurs années, dans le système d'information et les applications métiers. L'action n°02 « Administration des relations avec les collectivités territoriales » retrace les coûts de fonctionnement courant, d'informatique et d'immobilier de la direction générale des collectivités locales.

L'action n°04 « Dotations Outre-mer » reprend les dotations initialement inscrites sur le programme 123 « conditions de vie Outre-mer » et transférées, depuis le 1^{er} janvier 2009, sur le programme 122 « Concours spécifiques et administration ».

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » est doté d'un unique objectif, qui vise à mesurer la réactivité du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales dans le traitement des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par un événement climatique ou géologique de grande ampleur. Les résultats de ce bilan témoignent de la capacité de la DGCL à répondre à cet objectif.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle

INDICATEUR 1.1

Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle

INDICATEUR 1.1

Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries	mois	10,5	7,83	8	10	9,73	6

Commentaires techniques

Source des données : Direction générale des collectivités locales (DGCL)
 Mode de calcul : cet indicateur est calculé par les services de la DGCL, à partir de l'élaboration de tableaux de suivi. Le délai moyen de versement de l'aide correspond au délai entre la date de l'événement climatique ou géologique et la date de la 1^{re} délégation de crédits en AE. L'indicateur prend en compte les délégations d'AE opérées dans l'année au titre des intempéries survenues au cours de la gestion ou d'une gestion antérieure.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réforme des deux dispositifs qui permettaient l'indemnisation des collectivités touchées par des événements climatiques a permis un raccourcissement sensible des délais entre 2015 et 2016 (10,26 mois contre 7,03 en 2016). L'augmentation du délai moyen de versement de l'aide en 2017 s'explique par la transmission tardive du rapport d'expertise relatif à l'indemnisation des dommages causés par la crue de la Seine et des intempéries de mai et juin 2016.

La réalisation 2019 est portée à 9,73 mois. Elle prend en compte tous les versements d'AE opérés au cours de la gestion 2019 au titre de la dotation de solidarité (DSEC), ainsi, 45 départements en ont été bénéficiaires.

Comme indiqué dans le RAP 2018, l'arbitrage tardif sur certains dossiers concernant des intempéries survenues en 2018 ont eu un impact sur la valeur de l'indicateur portée au RAP 2019. Ainsi, cette dernière aurait été de 9,34 mois si les délégations opérées pour les départements touchés par les inondations de la Seine de 2018 n'étaient pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur.

Une nouvelle procédure d'instruction des dossiers a été mise en place au début de la gestion 2019 afin de raccourcir les délais de traitement des demandes. Seuls les dossiers nécessitant un arbitrage spécifique sont présentés au cabinet de la ministre, les dossiers ne posant pas de difficultés particulière sont validés par le directeur général.

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	1 396		94 000 000 51 587 092	94 000 000 51 588 488	94 000 000
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	551 826 3 997 565	2 312 000 388 251	-51 185	2 863 826 4 334 631	2 933 700
04 – Dotations Outre-Mer			141 215 809 141 210 020	141 215 809 141 210 020	141 215 809
Total des AE prévues en LFI	551 826	2 312 000	235 215 809	238 079 635	238 149 509
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+83 949		+83 949	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-2 038 649		-2 038 649	
Total des AE ouvertes		236 124 935		236 124 935	
Total des AE consommées	3 998 961	388 251	192 745 927	197 133 140	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	1 396		128 701 659 88 302 866	128 701 659 88 304 262	128 701 659
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	514 951 3 919 853	2 402 200 353 730	2 247	2 917 151 4 275 831	2 987 025
04 – Dotations Outre-Mer			141 215 809 141 210 020	141 215 809 141 210 020	141 215 809
Total des CP prévus en LFI	514 951	2 402 200	269 917 468	272 834 619	272 904 493
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+83 949		+83 949	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-13 682 638		-13 682 638	
Total des CP ouverts		259 235 930		259 235 930	
Total des CP consommés	3 921 249	353 730	229 515 133	233 790 113	

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales			42 000 000 48 407 109	42 000 000	42 000 000 48 407 109
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	551 826 1 640 894	1 912 000 490 013	92 431	2 463 826	2 553 826 2 223 338
04 – Dotations Outre-Mer			140 208 046 140 202 373	140 208 046	140 208 046 140 202 373
Total des AE prévues en LFI	551 826	1 912 000	182 208 046	184 671 872	184 761 872
Total des AE consommées	1 640 894	490 013	188 701 913		190 832 820

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales			106 665 967 124 712 754	106 665 967	106 665 967 124 712 754
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	514 951 1 459 833	2 002 200 557 805	92 500	2 517 151	2 607 151 2 110 138
04 – Dotations Outre-Mer			140 208 046 140 202 373	140 208 046	140 208 046 140 202 373
Total des CP prévus en LFI	514 951	2 002 200	246 874 013	249 391 164	249 481 164
Total des CP consommés	1 459 833	557 805	265 007 627		267 025 265

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 640 894	551 826	3 998 961	1 459 833	514 951	3 921 249
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 640 894	551 826	3 998 961	1 459 833	514 951	3 921 249
Titre 5 – Dépenses d'investissement	490 013	2 312 000	388 251	557 805	2 402 200	353 730
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	490 013	2 312 000	388 251	557 805	2 402 200	353 730
Titre 6 – Dépenses d'intervention	188 701 913	235 215 809	192 745 927	265 007 627	269 917 468	229 515 133
Transferts aux collectivités territoriales	188 230 781	235 215 809	192 629 327	264 536 495	269 917 468	229 466 215

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Transferts aux autres collectivités	471 132		116 600	471 132		48 918
Total hors FdC et AdP		238 079 635			272 834 619	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 954 700			-13 598 689	
Total*	190 832 820	236 124 935	197 133 140	267 025 265	259 235 930	233 790 113

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	59 860	69 874	83 949	59 860	69 874	83 949
Total	59 860	69 874	83 949	59 860	69 874	83 949

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2019		83 949		83 949				
Total		83 949		83 949				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/02/2019		291 622						
Total		291 622						

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2019		89 405 883		30 201 189				
Total		89 405 883		30 201 189				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						91 736 154		43 883 827
Total						91 736 154		43 883 827

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		89 781 454		30 285 138		91 736 154		43 883 827

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales		94 000 000 51 588 488	94 000 000 51 588 488		128 701 659 88 304 262	128 701 659 88 304 262
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales		2 863 826 4 334 631	2 933 700 4 334 631		2 917 151 4 275 831	2 987 025 4 275 831
04 – Dotations Outre-Mer		141 215 809 141 210 020	141 215 809 141 210 020		141 215 809 141 210 020	141 215 809 141 210 020
Total des crédits prévus en LFI *		238 079 635	238 079 635		272 834 619	272 834 619
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-1 954 700	-1 954 700		-13 598 689	-13 598 689
Total des crédits ouverts		236 124 935	236 124 935		259 235 930	259 235 930
Total des crédits consommés		197 133 140	197 133 140		233 790 113	233 790 113
Crédits ouverts - crédits consommés		+38 991 795	+38 991 795		+25 445 817	+25 445 817

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

L'année 2019 s'est traduite par une ouverture de crédits de 236 M€ en AE et 259 M€ en CP. Sur l'exercice 2019, la consommation d'AE s'élève à 208M€ contrairement au 197 M€ affichés. Ceci s'explique par le retraitement des minorations d'EJ d'années antérieures qui viennent diminuer la consommation des crédits ouverts pour cette gestion. Le taux de consommation des AE est donc de 88%. Concernant les CP, la consommation au 31 décembre 2019 était de 233 M€, soit 90%.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	238 079 635	238 079 635	0	272 834 619	272 834 619
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	238 079 635	238 079 635	0	272 834 619	272 834 619

Sur la gestion 2019, aucun amendement parlementaire n'est venu augmenter ou diminuer le montant voté en LFI pour le programme 122.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour l'année 2019, la LFR du 02 décembre 2019 a annulé 91,7 M€ en AE et 43,9 M€ en CP. Cette opération est principalement justifiée par l'évolution du protocole entre l'Etat et la collectivité de Saint-Martin à la suite de l'organ IRMA. Ce protocole engageait l'Etat à soutenir la collectivité pour faire face aux nombreuses dépenses engendrées par cet événement climatique. 75 M€ ont été ouverts sur la ligne "Fonds exceptionnels des départements". Face aux évolutions de ce protocole, des crédits ont été annulés pour s'ajuster au mieux aux besoins exprimés par la collectivité de Saint-Martin.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts pour le financement des dépenses de fonctionnement du Comité des Finances Locales et de deux autres instances de dialogue avec les élus locaux correspondent à une attribution de produits issue d'un préciput généré par la minoration du PSR de la DGF.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	7 142 389	7 142 389	0	8 185 039	8 185 039
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	7 142 389	7 142 389	0	8 185 039	8 185 039

En 2019, la réserve de précaution initiale s'est élevée à 7 M€ en AE et 8 M€ en CP, soit 3% du montant des crédits ouverts en LFI. Ces crédits n'ont pas été dégelés en fin de gestion.

Les principaux mouvements de fongibilités sont présentés comme suit :

- 2 067 495 € en AE = CP entre le BOP1 et le BOP3 au titre du contentieux avec la communauté de communes de Lacq-Orthez (mauvaise évaluation d'une compensation fiscale par la suite intégrée au sein de la DGF) ;
- 4 236 474 € en AE = CP du Fonds exceptionnel des départements pour le complément DGF Nouvelle-Calédonie ;
- 1 123 706 € en AE = CP de la dotation "Calamités publiques" vers le Fonds exceptionnel pour assurer une délégation de 16,1M€ à la collectivité de Saint-Martin ;
- 23 000 € du BOP3 vers le BOP1 pour la mission opérationnelle transfrontalière (MOT).

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 236 124 935	CP ouverts en 2019 * (P1) 259 235 930
AE engagées en 2019 (E2) 197 133 140	CP consommés en 2019 (P2) 233 790 113
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 449 708	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 61 210 311
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 38 542 087	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 172 579 802

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 195 250 499					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 195 250 499	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 61 210 311	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 134 040 188	
AE engagées en 2019 (E2) 197 133 140	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 172 579 802	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 24 553 338	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 158 593 526	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 36 812 036
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 121 781 490

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dispositifs comportant des restes à payer au 31 décembre 2019 sur le programme sont la dotation « catastrophes naturelle » (DSEC) et les reliquats des travaux divers d'intérêt local (TDIL - ancienne réserve parlementaire dont les engagements passés sont en cours d'extinction)

Les restes à payer des TDIL sont établis par le bureau des cabinets du ministère de l'intérieur, qui gère l'extinction progressive du dispositif. Les restes à payer découlant de la dotation catastrophe naturelle sont suivis par la DGCL

Un important travail de fiabilisation des restes à payer de la DSEC a été réalisé en 2019. Un recensement exhaustif de l'ensemble des événements pour lesquels des engagements non couverts subsistent a été réalisé auprès des préfetures, qui a donné lieu à la réalisation d'un échéancier plus robuste. L'enjeu pour les exercices suivant tiendra plutôt à la mise à jour de cet outil.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01**Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		94 000 000	94 000 000		51 588 488	51 588 488
Crédits de paiement		128 701 659	128 701 659		88 304 262	88 304 262

Pour les dépenses d'intervention de l'action n° 01, on remarque un écart entre la prévision LFI 2019 et la consommation des crédits. Cet écart s'explique principalement par le redimensionnement, en cours de gestion, du versement exceptionnel à la collectivité de Saint Martin pour soutenir les travaux de reconstruction post-Irma. Ainsi, ce poste de dépenses a fait l'objet d'une annulation de crédits en LFR 2019.

Au total, 92 174 615 € en AE ont été ouverts sur l'action n° 01 du programme 122 en 2019. Le montant des crédits se décompose comme suit :

- 94 000 000 € ouverts en LFI 2019 ;
- - 84 593 765 € en LFR 2019 ;
- 89 000 000 € en reports 2018 sur 2019 ;
- - 6 331 619 € de mouvements de fongibilité interne.

En CP, 71 563 957 € au total ont été ouverts dont :

- 84 000 000 € en LFI 2019 ;
- 29 543 715 € en reports 2018 sur 2019 ;
- - 35 698 788 € en LFR 2019 ;
- - 6280 696 € de mouvement de fongibilité interne.

La consommation effective des crédits s'est élevée à 62,8 M€ en AE. L'écart en AE correspond à des minorations d'AE au titre des exercices antérieurs qui viennent réduire artificiellement la consommation en AE de l'année.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 396		1 396
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 396		1 396
Titre 6 : Dépenses d'intervention	94 000 000	51 587 092	128 701 659	88 302 866
Transferts aux collectivités territoriales	94 000 000	51 470 492	128 701 659	88 253 948
Transferts aux autres collectivités		116 600		48 918
Total	94 000 000	51 588 488	128 701 659	88 304 262

DEPENSE D'INTERVENTION

Des subventions exceptionnelles de fonctionnement peuvent être accordées par l'État aux communes confrontées à des difficultés financières particulièrement graves dues à des circonstances exceptionnelles. Ces aides, attribuées sur arrêté conjoint des ministres en charge des collectivités territoriales et du budget, ont vocation à favoriser la mise en

place d'un plan de redressement lorsque la situation de déséquilibre budgétaire est constatée. L'article L. 2335-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définit le cadre général relatif à l'attribution de ces subventions.

Pour l'année 2019, le montant total des crédits disponibles s'élève à 2 000 000 € en AE et 2 000 000 € en CP.

Ce dispositif s'est déployé en 2019 dans deux directions :

- d'une part, en faveur de 8 communes de métropole et d'outre-mer fragilisées financièrement ;
- d'autre part, en faveur de 21 collectivités territoriales de l'Aude touchées par les intempéries exceptionnelles d'octobre 2018, ayant subi des pertes de bases fiscales engendrant des difficultés financières.

Pour les communes de métropole et d'outre-mer fragilisées financièrement, les montants délégués et consommés en 2019 ont été de 1 647 044 € en AE et en CP. 8 communes connaissant des difficultés financières particulièrement importantes ont bénéficié de cette dotation : Beuil (104 237 €) dans les Alpes-Maritimes, Cursan (320 000 €) en Gironde, Grigny (200 000 €) dans l'Essonne, Baillif (400 000 €), Sainte-Anne (150 000 €) et Terre-de-Haut (100 000 €) en Guadeloupe, Le Marin (100 000 €) en Martinique et Tsingoni (272 807 €) à Mayotte.

Pour les 21 collectivités territoriales de l'Aude (20 communes et un EPCI), les montants délégués et consommés en 2019 ont été de 1 316 662 € en AE et en CP. Ces collectivités territoriales sont les suivantes : la communauté d'agglomération de Carcassonne (441 286 €) et les communes d'Aragon (12 638 €), Canet d'Aude (52 735 €), Cavanac (1 077 €), Cazilhac (8 332 €), Conques-sur-Orbiel (51 352 €), Couffoulens (9 906 €), La Redorte (8 914 €), Laderm-sur-Lauquet (1 950 €), Lastours (813 €), Leuc (16 276 €), Montolieu (8 842 €), Puichéric (139 052 €), Saint-Couat d'Aude (11 415 €), Saint-Hilaire (61 736 €), Salsigne (12 932 €), Trèbes (206 832 €), Verzeille (10 895 €), Villalier (27 241 €), Villegailhenc (204 558 €) et Villemoustaussou (27 880 €).

Le financement de ces subventions exceptionnelles pour 2 963 706 € s'est opéré par fongibilité au sein du programme.

AUTRES SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ORGANISMES LOCAUX

La ligne « autres subventions aux collectivités territoriales et organismes locaux » n'a pas été dotée en LFI 2019 mais a bénéficié d'un mouvement de fongibilité interne en provenance du BOP Administration de la DGCL (ADC) à hauteur de 23 000 € afin d'assurer la mise en paiement d'une convention en faveur de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT). Ces crédits ont été entièrement consommés en AE et CP.

DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES ÉQUIPEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES OU GÉOLOGIQUES

Le financement des réparations de dégâts causés par les calamités publiques est destiné à compenser partiellement les dépenses que les collectivités locales ont à engager à la suite de dégâts liés à des événements climatiques ou géologiques. Les taux de ces subventions peuvent varier de 30 % à 80 % du montant total des dégâts éligibles, voire 100 % dans certains cas. Le montant des subventions allouées aux collectivités locales victimes d'un même événement climatique ou géologique fait l'objet d'un arbitrage interministériel lorsque le montant des dégâts éligibles est supérieur à 6 M€. Pour des événements dont le montant de dégâts éligibles est compris entre 1 M€ et 6 M€, le préfet du département concerné a recours à une mission d'évaluation du conseil général de l'environnement du développement durable (CGEDD). Il dispose, par ailleurs, d'une marge d'appréciation pour tenir compte de la situation financière ou de la taille de la collectivité bénéficiaire.

En 2019, les 69,3 M€ de crédits ouverts en AE sur la ligne "dotation de solidarité" se décomposent comme suit :

- 40 M€ ouverts en LFI ;
- 64 M € de report 2018 sur 2019 ;
- -27 M€ annulés en LFR 2019 ;

auxquels il faut déduire 7,7 M€ issus de mouvements internes.

47 396 400€ € ont été délégués aux préfetures et 43 454 078€ ont été engagés au niveau local.

En AE

Les crédits concernent principalement l'indemnisation des collectivités locales pour les intempéries les plus importantes :

- 27,2 M€ pour l'Aude ;
- 2,39 M€ au titre des inondations de la Seine (Janvier 2018) ;
- 1,06 M€ d'avance aux départements du Var et des Alpes-Maritimes à la suite des inondations de novembre et décembre 2019 ;

Enfin, l'opération de sensibilisation entreprise auprès des gestionnaires locaux depuis 2008, les invitant à clôturer systématiquement les opérations achevées et à suivre les minorations de l'ensemble des opérations ouvertes et non clôturées a été poursuivie (**les minorations d'opération s'élèvent à plus de 4,6 M€ pour 2019**).

En CP

En 2019, les 37,2 M€ de crédits ouverts sur la ligne « dotation de solidarité » se décomposent comme suit :

- 30 M€ ouverts en LFI ;
- 4,5 M€ de reports 2018 sur 2019;

auxquels il faut ajouter 2,7 M € issus de mouvement internes.

30 461 489 € ont été délégués aux préfetures et 30 055 580 € ont été mandatés en faveur des bénéficiaires.

Les crédits non consommés, soit 161 938,78 € en AE et 405 608,96 € en CP, ont fait l'objet d'une demande de report.

AIDE AUX COMMUNES POUR LA RESTRUCTURATION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Cette sous-action, non dotée en LFI 2019, a bénéficié d'un mouvement de fongibilité à hauteur de 221 411 € en AE et en CP en 2019. Ces crédits ont été consommés en totalité en faveur de 4 communes : Varennes-sur-Allier (35 000 €) dans l'Allier, Longvic (31 000 €) en Côte-d'Or, Senlis (45 000 €) dans l'Oise et Drachenbronn-Birlenbach (110 411 €) dans le Bas-Rhin.

FONDS D'URGENCE AUX DÉPARTEMENTS

Dotée de 50 M€ en AE = CP en LFI 2019, 16,1 M€ ont été délégués à la préfeture de Saint-Martin et consommés pour soutenir la collectivité de Saint-Martin.

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INTÉRÊT LOCAL

L'action n°01 porte aussi les crédits d'intervention consacrés aux subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) mis à disposition des parlementaires. Ils correspondent aux crédits ouverts en projet de loi de finances ainsi qu'aux crédits ouverts par amendements gouvernementaux déposés à la demande des commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale. Ces crédits font l'objet d'arrêtés signés par le ministre de l'Intérieur et sont gérés par le bureau du cabinet du ministre.

44 701 659 € de crédits en CP ont été ouverts en LFI 2019 sur cette ligne. La réserve de précaution (1,3 M€) n'a pas été levée en CP pour cette sous action et au 31 décembre la consommation de CP s'élevait à 38 929 981 € (soit plus de 87 % des crédits). ;

Action 02**Administration des relations avec les collectivités territoriales**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		2 933 700	2 933 700		4 334 631	4 334 631
Crédits de paiement		2 987 025	2 987 025		4 275 831	4 275 831

Les crédits pour le BOP administration des relations avec les collectivités territoriales ouverts en LFI s'élèvent à 2 863 826 € en AE et 2 917 151 € en CP.

En 2019, 4% ayant été retenus pour la réserve de précaution, les crédits mis à disposition s'élevaient en AE à 2 777 911 € et en CP à 2 829 636 € et la réserve de précaution s'élevait à 85 915 € en AE et 87 515 € en CP.

Les crédits du BOP administration des relations avec les collectivités territoriales ouverts en LFI se répartissent en dépenses de fonctionnement HT2 pour 551 826€ en AE (535 271 € une fois la réserve de précaution déduite) et 514 951 en CP (499 502 € une fois la réserve de précaution déduite) et en dépenses d'investissement pour 2 312 000 € en AE (2 242 640 € une fois la réserve de précaution déduite) et 2 402 200 € en CP (2 330 134 € une fois la réserve de précaution déduite). Le budget d'investissement a bénéficié d'un report de crédits en AE de 321 374€ et en CP de 563 590 €. Les montants des dépenses de fonctionnement et d'investissement respectivement inscrits en AE et CP ne correspondent pas aux dépenses réelles en AE et CP. La différence observée s'explique par une répartition erronée des crédits du BOP entre l'investissement et le fonctionnement au sein des UO, sans incidence sur les montants totaux du BOP.

Le BOP précité comprend également 2 unités opérationnelles qui ont bénéficié d'un report de crédits 2018 en 2019 (CFL : 13 914€ en AE et 23 289 € en CP et OFGL : 70 595€ en AE=CP) et d'une attribution de produits (CFL : 81 145 € en AE=CP et OFGL : 27 500€ en AE=CP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	621 700	3 997 565	584 825	3 919 853
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	621 700	3 997 565	584 825	3 919 853
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 312 000	388 251	2 402 200	353 730
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 312 000	388 251	2 402 200	353 730
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-51 185		2 247
Transferts aux collectivités territoriales		-51 185		2 247
Total	2 933 700	4 334 631	2 987 025	4 275 831

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour la gestion 2019, 2,5 M€ en AE et CP ont été consommés au titre des dépenses de fonctionnement. Cette consommation s'explique en grande partie par le règlement du contentieux avec la communauté de communes de Lacq Orthez qui a été imputé sur la ligne DGCL Fonctionnement pour un montant de 2 003 295€. Le reste des crédits a été consommé comme suit :

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 293 543 € en AE et 348 404 € en CP au titre de dépenses courantes de fonctionnement de la DGCL (téléphonie, impression, dépenses liées au parc de véhicule, mobilier et fourniture, travaux et maintenance, informatique, frais de déplacement et missions, communication, rémunération des stagiaires, abonnement et documentation,...)
- 125 338 € en AE et 33 432 € en CP ont financé les dépenses de fonctionnement du CFL et du CNCN. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses liées à la publication

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le budget d'investissement SIC finance le développement et le maintien en condition opérationnelle d'applications de la DGCL qui sont structurantes et liées, pour la plupart d'entre elles, aux évolutions réglementaires, impliquant ainsi une forte gestion d'aléas, sans compter les dépenses d'évolution et de maintenance annuelle qui sont incompressibles.

Il est à noter qu'à la suite de la création de la direction du numérique (DNUM), ces crédits sont transférés au programme 216 en LFI pour 2020.

Action 04**Dotations Outre-Mer**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		141 215 809	141 215 809		141 210 020	141 210 020
Crédits de paiement		141 215 809	141 215 809		141 210 020	141 210 020

141 215 809 € en AE = CP ont été ouverts en LFI 2019 sur l'action n°04 du programme 122 « dotations outre-mer ». Ces crédits ont été consommés en quasi-totalité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	141 215 809	141 210 020	141 215 809	141 210 020
Transferts aux collectivités territoriales	141 215 809	141 210 020	141 215 809	141 210 020
Total	141 215 809	141 210 020	141 215 809	141 210 020

La quasi-totalité des crédits en AE et CP a été consommée en 2019. Cette action comprend la DGF Nouvelle-Calédonie (82 747 941 M€ en AE = CP, la dotation globale de compensation (DGC) Nouvelle-Calédonie (exécutée à hauteur de 53 025 890 €, soit un reliquat marginal de crédits non consommés de 5 789 €), la DGC Polynésie Française (1 002 451 € intégralement consommées en AE = CP) et la DGC de Saint-Martin (4 443 738 €, intégralement consommées en AE = CP).

